



SARL VEDRUNE M

Puy Clavel
46160 - GREALOU
FRANCE

Siret : 41882906500014

FACTURE

N° : FAC830
Date : 31/03/2025
N° client : CLT0087

Tél. : 0565406856
Email : vedrunem@wanadoo.fr

GAEC DE FARGUES

Fargues
46330 CABRERETS
FRANCE

Réf. : Facture Mars 2025

Désignation	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART076 -Transport 5 agneaux: 21,11 - 21,35 - 20,18 - 20,04 - 20,09kg	102,77	Kg	0,25 €	0,00%	25,69 €	5,50%
ART037 -Découpe simple d'agneaux	81,66	Kg	1,20 €	0,00%	97,99 €	5,50%
ART047 -prestation sous vide	81,66	Kg	0,60 €	0,00%	49,00 €	5,50%
ART054 -Etiquetage	81,66	Kg	0,10 €	0,00%	8,17 €	5,50%
ART038 -Frais de gestion	1,00		2,50 €	0,00%	2,50 €	20,00%

Détail de la TVA

Catégorie	Base HT	Taux	Montant
Reduite	180,85 €	5,50%	9,95 €
Normale	2,50 €	20,00%	0,50 €

Total HT	183,35 €
TVA	10,44 €
Total TTC	193,79 €

Règlement

Virement

Echéance(s)

193,79 € au 30/04/2025

Coordonnées bancaires

Nom Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées
IBAN FR76 1120 6000 8350 0013 9070 238
BIC AGRIFRPP812

PAYÉ

Le montant total s'élève à cent quatre-vingt-treize euros et soixante-dix-neuf centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).